

## Quittance d'un envoi anonyme.

La direction générale des douanes a reçu le montant de 1000 francs d'une personne anonyme (bureau postal de consignation, Zurich 20, Sihlfeld), en paiement de droits de douane éludés.

Par la présente, il est donné quittance de ce montant, qui a été comptabilisé conformément aux prescriptions.

Berne, le 28 juin 1935.

Direction générale des douanes.

---

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

---

L'administration soussignée a publié une nouvelle édition (1935) du recueil des dispositions concernant la

### PROCÉDURE FÉDÉRALE

*(Organisation judiciaire, procédure civile, procédure pénale,  
juridiction administrative et disciplinaire.)*

Ce recueil (180 p. in-8°) contient les textes suivants:

1. Loi fédérale du 22 mars 1893 sur l'organisation judiciaire fédérale, avec les modifications apportées par les lois des 28 juin 1895, 24 juin 1904, 6 octobre 1911, 24 juin 1919, 25 juin 1921, 1<sup>er</sup> juillet 1922, 30 juin 1927, 11 et 13 juin 1928, 26 mars 1934 et 15 juin 1934.
2. Loi fédérale du 22 novembre 1850 sur la procédure à suivre par devant le Tribunal fédéral en matière civile.
3. Loi fédérale du 15 juin 1934 sur la procédure pénale.
4. Loi fédérale du 11 juin 1928 sur la juridiction administrative et disciplinaire.
5. Règlement pour le Tribunal fédéral, du 26 novembre 1928.

**Le prix du recueil, cartonné, est de 2 fr. 50.**

(plus le port et les frais de remboursement).

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

**Administration des imprimés de la chancellerie fédérale.**

---

## Rapport de gestion du Conseil fédéral. — Compte d'Etat de la Confédération.

Le rapport de gestion du Conseil fédéral et le compte d'Etat de la Confédération pour 1934 ont paru et sont en vente au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

*Prix de ces imprimés :*

Rapport de gestion: 5 francs l'exemplaire (plus le port).

Compte d'Etat: 4 francs l'exemplaire (plus le port).

Les abonnés à la *Feuille fédérale* peuvent, en s'annonçant comme tels, se procurer ces documents (un exemplaire de chacun d'eux par abonnement) au prix réduit de 1 franc l'exemplaire.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

### Administration des imprimés de la chancellerie fédérale.

---

## Mise en adjudication de travaux.

---

### Magasins souterrains à Interlaken.

Sont mis en adjudication les travaux de construction de quatre magasins souterrains à Interlaken.

Ces travaux consistent, pour l'essentiel, en:

a. fouille en galerie . . . . .	env. 20,000 m <sup>3</sup>
b. ouvrages en béton et béton armé . . . . .	» 2,600 m <sup>3</sup>
c. maçonnerie de voûtes . . . . .	» 1,100 m <sup>3</sup>

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés, du 10 au 20 juillet 1935, de 14 à 18 heures, à la direction des travaux de la maison Rothpletz & Lienhard, ingénieurs, à Berne, Hirschengraben 10.

Le 15 juillet 1935 aura lieu une visite des lieux avec participation de la direction des travaux. Rendez-vous à 15 heures, devant la gare d'Interlaken-Ouest.

Seront seuls pris en considération les entrepreneurs de nationalité suisse pouvant justifier de connaissances techniques et d'une expérience suffisante dans la construction de tunnels.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 3 août 1935, sous pli fermé, affranchi et portant la suscription: « *Soumission pour magasins d'Interlaken* ».

Berne, le 5 juillet 1935.

[2.].

**Direction des constructions fédérales.**

---

## Câble téléphonique Winterthour—Turbenthal—Bauma.

L'administration des télégraphes et des téléphones met en soumission les travaux de fouilles et de maçonnerie relatifs à la pose de câbles Winterthour—Turbenthal—Bauma.

En règle générale, les câbles seront posés dans des caniveaux en fers zorés à une profondeur de 60 à 70 cm.

Les travaux seront répartis en 3 lots:

*Lot I.* Depuis l'église de Seen, chambre n° 18, jusqu'à l'école secondaire de Rikon, P 6/44, y compris l'embranchement de Kollbrunn.

Longueur des fouilles env. 7,7 km.

Travaux de terrassement env. 2050 m<sup>3</sup>.

*Lot II.* Depuis l'école secondaire de Rikon, P 6/44, jusqu'à Wila, S. 74.

Longueur des fouilles env. 7,8 km.

Travaux de terrassement env. 2100 m<sup>3</sup>.

*Lot III.* De Wila, S. 74, jusqu'au central de Bauma.

Longueur des fouilles env. 7,4 km.

Travaux de terrassement env. 1850 m<sup>3</sup>.

Les entrepreneurs devront mettre leurs ouvriers à la disposition de la direction des travaux pour la pose des caniveaux et des câbles. Ce travail est payé aux prix de régie.

Les différents lots de construction seront mis en chantier à la mi-août. Le délai pour l'achèvement des travaux est fixé à 8 semaines.

Les plans et le cahier des charges peuvent être consultés aux bureaux de l'office téléphonique de Winterthour, où les intéressés pourront se procurer les formulaires de soumission au prix de 50 c. l'exemplaire.

Les offres, sous pli fermé et affranchi, portant la suscription « Offre pour travaux de terrassement Winterthour—Turbenthal—Bauma » doivent être adressées d'ici au 27 juillet 1935 à l'office téléphonique de Winterthour.

**Direction générale des postes, télégraphes et téléphones.**

---

## Réélection des fonctionnaires de la Confédération pour la période administrative de 1936 à 1938.

### Mise au concours des places.

La période administrative des fonctionnaires de la Confédération expirant le 31 décembre 1935, *toutes les places de l'administration générale de la Confédération* sont mises au concours.

Les titulaires actuels sont considérés de droit comme inscrits. Les autres postulants doivent envoyer leurs offres de service par écrit au département ou au tribunal compétent ou au service intéressé, en y joignant leurs certificats et en désignant exactement la place pour laquelle ils s'inscrivent.

Le délai d'inscription expire pour toutes les places le 31 août 1935.

Les fonctionnaires qui déclinent leur réélection pour la prochaine période administrative doivent en aviser l'autorité compétente avant le 1<sup>er</sup> octobre 1935.

Berne, le 3 juin 1935.

[2.].

*Par ordre du Conseil fédéral:*  
**Chancellerie fédérale.**

---

## Réélection des fonctionnaires des chemins de fer fédéraux pour la période administrative de 1936 à 1938.

### Mise au concours des places.

La période administrative légale expirant le 31 décembre 1935, toutes les places à la direction générale et dans les arrondissements I à III des chemins de fer fédéraux sont mises au concours.

Les titulaires actuels sont considérés de droit comme inscrits.

Les autres postulants doivent envoyer leurs offres de service à la direction générale ou à la direction d'arrondissement intéressée en y joignant leurs certificats et en désignant exactement la place pour laquelle ils s'inscrivent.

Délai d'inscription pour toutes les places: 31 août 1935.

Les fonctionnaires qui déclinent leur réélection pour la prochaine période administrative doivent en informer, par écrit, l'autorité compétente avant le 1<sup>er</sup> octobre 1935.

Berne, le 3 juin 1935.

[2.].

**Direction générale des chemins de fer fédéraux.**

### PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base légaux sans égard à la réduction votée le 13 octobre 1933 par l'Assemblée fédérale. Ils ne comprennent pas les allocations légales.

S'adresser à	Place vacante	Traite- ment fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Direction générale des douanes à <sup>s</sup> Berne.	Chef de bureau à la direction générale des douanes.	6000 à 9600	20 juillet 1935 [2.].	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis-reviseur de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Lausanne.	Chef du bureau principal des douanes Lausanne-Entrepôt.	6000 à 9600	20 juillet 1935 [2.].	Connaissance complète du service des douanes.
Direction générale des chemins de fer fédéraux à Berne.	2 chefs de bureau à la comptabilité générale.	6000 à 9600	20 juillet 1935 [1]	Connaissance approfondie de la comptabilité des chemins de fer fédéraux. Connaissance d'une deuxième langue nationale.

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1935
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	28
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.07.1935
Date	
Data	
Seite	101-104
Page	
Pagina	
Ref. No	10 087 632

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.